

Montréal, le 26 octobre 2021

À TOUS ET TOUTES LES EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(ÈRE)S
ET À TEMPS PARTIEL -- **RÉGION « MONTRÉAL EST »**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à une assemblée générale virtuelle qui se tiendra :

Mardi 2 novembre 2021 à 19h00

Rencontre virtuelle Zoom

Pour accéder à la réunion via internet, [voir le lien Zoom sur notre site web](#) ou par téléphone, composez le 1-438-809-7799 (Code de réunion : 821 8524 8571 et mot de passe : 709783)

Afin de démarrer la réunion à la bonne heure et prévoir le temps d'attente pour la prise des présences, **veuillez svp vous connecter à la réunion à partir de 18h00.**

ÉLECTION DÉLÉGUÉ(E)

ORDRE DU JOUR - - AG-2021-01

- 0.0 Ouverture de l'assemblée générale (VOTE) (1)
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé (VOTE) (1)
- 2.0 Accueil et mot de la présidente
- 3.0 Bilans des vice-présidences
- 4.0 Bilans du/de la délégué(é)e
- 5.0 Finances
- 5.1 Budget 2022 (VOTE) (1)
- 6.0 Amendements aux statuts et règlements (VOTE) (1)
- 7.0 Annexe 21 - Projet pilote repas
- 8.0 Élection d'un(e) délégué(e) régional(e) (VOTE) (1 et 2)
- 9.0 Varia
- 10.0 Fermeture de l'assemblée générale

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et nous vous présentons nos salutations les meilleures.



Amélie Valois-Desjardins
Secrétaire générale (Intérim)

AFIN D'EN FACILITER LE DÉROULEMENT, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DISPONIBLES SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES AVANT L'ASSEMBLÉE.

Un vote sera tenu sur les points 0.0, 1.0, 5.1, 6.0 et 8.0

- (1) *Pour participer à l'assemblée et avoir droit de vote, vous devez être membre du syndicat et avoir signé votre formulaire d'adhésion. Si vous n'êtes pas encore membre, à noter que vous pouvez remplir votre demande d'adhésion en ligne au semb-saq.net.*
- (2) *Des élections au poste de délégué(e) régional(e) auront lieu pour les régions suivantes seulement : Bureaux, Laval, Lanaudière, Mauricie, Montérégie Centre, Montérégie Ouest, Montréal Centre-Est et Montréal Est. Pour la procédure d'élection, voir l'article 6.01 des Statuts et Règlements du SEMB SAQ disponible sur le site Internet du syndicat : semb-saq.net.*